

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JAMETZ
Du 13 Mars 2009**

Le 13 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de JAMETZ, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAMBERT Norbert, le Maire.

Avant l'ouverture de la réunion il est fait lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal en date du 19 Septembre 2008.

Présents : Mmes HERBIN Eliane et GUITTON Gaëlle, Mrs MINE Sébastien, BERT Patrice, DEHUT Bernard, GILMAIRE Fabrice, GERARD André, QUINTIN Pascal, LAMBERT Norbert, ROSQUIN Jean-Jacques.

Absent : Mr MALCUIT Ludovic

Ordre du jour :

- Prévion des futurs investissements
- Renouvellement des baux ruraux
- Enquête publique d'assainissement
- Eclairage public et prévision illuminations
- Programme ONF
- Statuts CODECOM
- Panneaux d'affichage
- Point sur les écoles
- Questions diverses

Délibérations :

- Révision des statuts de la CODECOM de Montmédy. Après présentation de Mr le Maire de la proposition de la Communauté de Communes de Montmédy de réviser ses statuts de façon globale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la révision globale des statuts.
- Location de terres. Le Conseil Municipal, après délibération, décide de renouveler les locations suivantes :
 - Parcelle AB 139 et 140 d'une superficie de 26a 65ca à l'EARL du Pont des Loups pour une durée de 9 ans sur la base de 76.22 € l'hectare
 - Parcelle section ZI 41 d'une superficie de 9ha 81a 10ca à la EARL Gilmaire pour une durée de 9 ans sur la base de 76.22 € l'hectare
- Extension du réseau d'éclairage public. Mr le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la Société Beurrier concernant l'extension du réseau d'éclairage public pour les rues Lannes, de Marville et de la Prairie. Le montant des travaux s'élève à 3 066.58 € HT. Le Conseil Municipal après délibération approuve cette extension et accepte le devis présenté.

- Futurs investissements. Après présentation de Mr le Maire des devis concernant la rénovation de la Rue des Poulains, du petit pont près de la chapelle ainsi que du grand pont. Le Conseil Municipal, après délibération, décide prioritairement de la rénovation de la rue des Poulains et du petit pont. La rénovation sur le grand pont sera à prévoir ultérieurement.
- Container à papiers. Afin de remplacer le container qui a été vandalisé et pour lequel une plainte a été déposée, Mr le Maire présente au Conseil un devis de la Société ECO-STOCK pour un montant de 800 € HT. Le Conseil accepte le devis présenté.
- Panneau d'affichage. Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir un panneau d'affichage supplémentaire. Après présentation du type de panneau ainsi que du tarif, le Conseil Municipal donne son accord.

Pour information :

- ❖ Monsieur le Maire présente le devis de la Société BEURRIER concernant la réparation ou le remplacement du cordon lumineux se trouvant sur la façade de l'église. Le Conseil prend note des prix qui sont proposés et souhaite étudier d'autres possibilités concernant la rénovation ou le remplacement de cette illumination. L'hypothèse d'éclairer la façade par un spot tout au long de l'année est envisagée.
- ❖ Le devis de l'ONF concernant le programme 2009 sur les parcelles 10-11-12 est rejeté par le Conseil Municipal qui souhaite étudier d'autres propositions de plantations.
- ❖ Mr le Maire fait lecture d'un courrier de la mairie de Marville concernant les coûts de cantine et de garderie.
- ❖ L'abbé VILMARD offre gracieusement à la commune 2 statues en remplacement de celles cassées à la petite chapelle. Pour le remercier, le Conseil décide d'offrir à l'abbé VILMARD un repas lors du prochain repas des anciens.
- ❖ Mr JAUSSET Dominique a accepté, à titre gracieux, d'être le Commissaire Enquêteur pour le déclassement de la ruelle Fanchet. Afin de le remercier et de le dédommager pour le service rendu, le Conseil décide de lui offrir un magnum de champagne.
- ❖ Un devis de François LAMBORELLE est présenté concernant la rénovation de la chaudière du logement au 31 grande rue et du remplacement du bloc gaz de la salle communale, le Conseil décide que d'autres devis soient demandés.
- ❖ Le logement au dessus de la mairie est à louer depuis le 1^{er} mars. Malgré plusieurs annonces parues dans l'Est Républicain aucun locataire ne s'est présenté. Le Conseil envisage de baisser le loyer sur la base du logement au 31 Grande rue soit 409.33 € par mois. Le Conseil envisage également la pose d'une pancarte sur la façade de la mairie pour la location de ce logement.
- ❖ Du bois provenant de l'habitation du 35 grande rue est à récupérer. Mr le Maire propose qu'il soit enlevé par la compagne de Mme KAISER, ce que le Conseil accepte.